

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 062-216207365-20250516-DEC2025_090-AI

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DU TRANSPORT VERS LE CAMPING
A RUE DU 22 AU 25 JUILLET 2025

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant que le transport vers le « Camping des Oiseaux, 591 Chemin des Oiseaux, 80120 RUE », pour l'animation des ALSH d'été du 22 au 25 juillet 2025 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société « CAMPING les oiseaux à RUE (80) » ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société « VOYAGES INGLARD, 77 RUE DE LILLE 59940 ESTAIRES », un devis pour le transport vers le camping et pour l'animation de l'ASH de Juillet 2025 soit un montant de 1140 euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16-05-2025

DEC2025_090



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

DGS